



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID : 066-216602177-20211026-DELIB422021-DE



SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs

Date de la convocation : 21/10/2021

Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°42/2021 : CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYDEEL 66 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS DE LA RUE DES GENETS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°16/2021 en date du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le programme des travaux présentés par le SYDEEL 66 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications de la Rue des Genêts.

Une convention de mandat a été signée avec le SYDEEL 66 estimant le montant de ces travaux à 87 205.20 € T.T.C. dont 38 609.20 € T.T.C. à la charge de la commune.

Il explique ensuite que le SYDEEL 66 a adressé une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente suite à la modification du Marché Public de Maîtrise d'œuvre du SYDEEL 66.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle convention ne modifie en rien le plan de financement initial.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mandat présentée par le SYDEEL 66 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications de la Rue des Genêts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021

➤ Affichage le : 28/10/2021

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.